

FASKEN

Fasken Martineau DuMoulin S.E.N.C.R.L., s.r.l.
Avocats
Agents de brevets et de marques de commerce

800, rue du Square-Victoria, bureau 3500
Montréal (Québec) H3C 0B4
Canada

T +1 514 397 7400
+1 800 361 6266
F +1 514 397 7600
fasken.com

Le 18 mars 2024
N° de dossier : 115805.00240/10887

André Turmel
Direct +1 514 397 5141
aturmel@fasken.com

PAR SDÉ

Me Véronique Dubois, Secrétaire
Régie de l'énergie
500, boulevard René-Lévesque Ouest
5e étage, bureau 5.100
Case postale 43
Montréal (Québec) H2Z 1W7

Objet : R-4235-2023
HQT-HQD - Demande d'approbation des modifications relatives à la
méthode de cheminement des coûts pour l'établissement des charges
d'exploitation

Chère Consœur,

Le FCEI a pris connaissance de la décision D-2024-024 transmise le 12 mars 2024 dans le cadre du dossier R-4235-2023.

Nous avons remarqué qu'une erreur s'est glissée dans la dite décision.

Les frais réclamés, admissibles et octroyés à la FCEI mentionnés au Tableau 9 du paragraphe 265 devraient plutôt être établis à 57 161,60\$, non pas à 51 161,60\$.

Nous vous saurions donc gré de publier une rectification de la décision D-2024-024.

Espérant le tout conforme, nous vous prions de recevoir, chère Consœur, nos salutations distinguées.

FASKEN MARTINEAU DuMOULIN S.E.N.C.R.L., s.r.l.



André Turmel
AT/dd